Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communicaiton DETEC

Office fédéral de l'énergie
Chef de la section Energies renouvelables

CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires:
Selon listes des destinataires
pour l'audition sous forme de conférence

Berne, le 20 octobre 2011

Adaptation des taux de rétribution de la RPC: lancement de l'audition sous forme de conférence

Mesdames, Messieurs,

Conformément à notre courrier de la semaine dernière, nous vous faisons parvenir en annexe les documents relatifs à la révision des taux de rétribution de la RPC. Nous serions très heureux de pouvoir discuter avec vous des modifications prévues et vous convions donc à une rencontre à cet effet:

Mardi, le 25 octobre 2011, de 16h00 à 17h30, au Kursaal de Berne.

Programme:

1. Allocution de bienvenue, introduction
2. Présentation des modifications par les responsables des domaines
    a. de la photovoltaïque
    b. de l'énergie éolienne
    c. du bonus pour le bois
3. Questions et débats
4. Suite de la procédure
5. Divers

Merci de confirmer votre participation par courriel à isabelle.wuethrich@bfe.admin.ch.

Après cette manifestation, vous aurez **jusqu'au 5 novembre 2011** pour vous exprimer par écrit sur les modifications prévues. Veuillez faire parvenir votre prise de position d'ici cette date à l'Office fédéral de l'énergie, section Energies renouvelables, Frank Rutschmann, 3003 Berne ou par courriel à l'adresse

Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 56 11, fax +41 31 323 25 00
contact@bfe.admin.ch
www.bfe.admin.ch

frank.rutschmann@bfe.admin.ch. Je reste en outre à votre disposition pour tout complément d'information au n° de tél. 031 322 56 59.

En vous remerciant chaleureusement pour votre précieuse collaboration, je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Office fédéral de l'énergie

Frank Rutschmann
Chef de la section energies renouvelables

Annexes:
- Rapport explicatif
- Projet d'ordonnance